

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



AFRICAN UNION

UNIÃO AFRICANA

P.O.Box: 3243. Addis Ababa, Ethiopie, Tel : (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email : situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

201ème REUNION

25 août 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CCI)

Original : Anglais

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS DE MISE EN
ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA)**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA)

I. Introduction

1. Lors de sa 159^{ième} réunion tenue le 24 novembre 2008, le Conseil a procédé à l'examen de la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA), signé en janvier 2005 à Nairobi (Kenya), entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement /Armée de libération populaire du Soudan et a décidé d'examiner, au moins une fois par semestre, l'état d'avancement de la mise en œuvre du CPA.

2. À cette occasion, le Conseil s'est également félicité des progrès réalisés par les parties soudanaises dans le cadre de la mise en œuvre du CPA depuis 2007, à savoir, l'adoption de la loi électorale nationale, la mise en place de la Commission électorale nationale, l'organisation du cinquième recensement national de la population, le redéploiement des forces, la signature, le 8 juin 2008, de l'Accord sur la feuille de route d'Abyei, et les mesures prises par la suite par les parties en vue de sa mise en application. Le Conseil a toutefois, exprimé sa préoccupation devant le retard enregistré dans la mise en œuvre des composantes cruciales du CPA tels que, entre autres, la délimitation de la ligne frontalière Nord/Sud, les autres législations relatives aux élections, la publication des résultats du recensement et le plein redéploiement des forces. À cet égard, le Conseil a invité les parties à entamer, au plus tôt, la mise en œuvre totale de ces questions et les encourage à poursuivre leur dialogue en vue de les résoudre.

3. Le présent rapport est soumis pour fournir au Conseil les informations les plus récentes conformément à sa décision du 24 novembre 2008, d'évaluer constamment l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA). À la lumière de ce qui précède, je voudrais informer le Conseil qu'en janvier 2009, les populations soudanaises ont célébré le quatrième anniversaire du CPA à Malakal, au Sud Soudan. Le président de la République, Omar Hassan Al Bashir et le premier vice-président du Soudan et président du gouvernement du Sud Soudan, Salva Kiir Mayardit, ont assisté à ces célébrations et ont fait montre d'un esprit de camaraderie, trait majeur du leadership nécessaire pour soutenir l'enthousiasme suscité pour la mise en œuvre du CPA.

4. Le processus de mise en œuvre de cet accord est maintenant parvenu à son apogée, avec les élections prévues en avril 2010, suivies du référendum envisagé en janvier 2011. Le rapport présente donc l'état actuel de mise en œuvre du CPA et met davantage l'accent sur d'autres points qui requièrent l'attention tant des parties soudanaises que de la communauté internationale, y compris l'Union africaine (UA).

II. État de mise en œuvre du CPA

5. Depuis sa signature, le CPA a créé un environnement propice au bon fonctionnement tant du Gouvernement d'union nationale que du Gouvernement du Sud Soudan. L'Assemblée nationale intérimaire soudanaise et l'Assemblée législative intérimaire du Sud Soudan continuent de promulguer des lois au sein des assemblées nationales et régionales conformément aux dispositions du CPA. En conséquence, les diverses institutions nationales et régionales continuent de fonctionner de manière appropriée, grâce à l'atmosphère favorable créée par le CPA.

6. En vue de soutenir le processus de mise en œuvre du CPA, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a organisé, en juin 2009, la Conférence des témoins et des défenseurs du CPA à Washington D.C. Cette conférence avait pour objectif de renouveler l'engagement des témoins et des défenseurs du CPA, renforçant ainsi l'attention et l'énergie de la communauté internationale sur la mise en œuvre de l'Accord de paix. Cette assise a permis aux participants de s'engager vis-à-vis du processus du CPA et de mettre l'accent sur le rôle de la communauté internationale dans ce cadre.

7. La conférence a également permis d'adopter une approche internationale unifiée pour aborder les engagements de la communauté internationale vis-à-vis du CPA soudanais. De même au cours de cette réunion, certains participants se sont engagés à entreprendre de nouvelles actions –financières, politiques et autres – dans le but de promouvoir la mise en œuvre du CPA. En ce qui les concerne, les parties soudanaises se sont engagées une nouvelle fois à assurer la mise en œuvre, en temps opportun, du CPA par entre autres, la tenue d'élections en 2010 et du référendum en 2011.

8. Le Gouvernement américain a proposé l'organisation d'une série de conférences de ce type, à des intervalles précis au cours de l'année, à Khartoum et à Juba, pendant le reste du processus du CPA. Les pays de l'IGAD se sont engagés à en faire de même dans leur région.

a) Partage du pouvoir

Assemblée Nationale

9. Conformément aux dispositions du CPA, l'INA s'est une nouvelle fois, réuni en sa huitième session à Khartoum, le 13 avril 2009. Un certain nombre de lois importantes devaient être examinées au cours de cette session de l'Assemblée nationale. Il s'agissait entre autres de la loi de la Commission sur le foncier, la loi sur le Référendum, la loi sur la Sécurité nationale, la loi de 2009 sur la Presse, la loi de 2009 sur le Fonds national pour la population et la réhabilitation, les amendements à la Loi de 2009 sur les procédures pénales, les amendements à la loi de 2009 sur les procédures civiles et la loi de 2009 sur la Presse et les documents imprimés. L'Assemblée a également examiné la loi de 2008 sur la quarantaine sanitaire ainsi que la loi de 2008 sur les médicaments et les produits toxiques. Elle a, entre autres, adopté la loi de la Commission sur le foncier, de même que la loi de la Commission nationale des droits de l'homme en avril 2009. Ainsi, les Présidents des Commissions devront être nommés par le président avec l'accord du premier vice-président.

10. Le 24 juin 2009, l'INA a pris ses vacances parlementaires et a suspendu l'examen de certains projets de lois comme la loi sur la Sécurité nationale et la loi sur le Référendum qui sont encore en cours d'examen. Suite à l'annonce de cette suspension, Ahmed Ibrahim Al-Tahir, porte-parole de l'Assemblée nationale provisoire a déclaré que celle-ci disposera de suffisamment de temps, avant les élections générales, pour approuver les autres lois quand elle reprendra ses travaux en octobre 2009.

Remaniements du Cabinet du GoSS

11. Le 31 mai 2009, Salva Kiir Mayardit, Président du GoSS, a procédé au remaniement de son cabinet et a nommé un certain nombre de nouveaux ministres. Parmi les nouveaux ministres figuraient, entre autres, M. David Deng Athorbei, nommé ministre

des Finances et de la planification économique et M. Oyai Deng Ajak qui a été affecté au ministère de la Coopération régionale du GOSS. M. Athorbei a précédemment servi en qualité de ministre du Transport et des routes, tandis que M. Ajak avait précédemment servi en qualité de chef du personnel des services généraux du SPLA.

Loi sur le Référendum

12. Conformément au CPA, la loi sur le Référendum devait être adoptée au début de la troisième année du processus du CPA. Cette loi n'a toutefois pas encore été adoptée par l'INA. Le NCP et le SPLM ont informé la Commission du bilan et de l'évaluation (AEC) que la Commission nationale de révision de la constitution (NCRC) est maintenant saisie de la loi sur le Référendum. Ceci prouve que des progrès ont été enregistrés dans les travaux relatifs à cette loi. L'on s'attend également à ce que les parties adoptent d'autres lois essentielles qui favoriseront le bon déroulement du processus électoral.

Préparatifs des élections générales

13. Il convient de rappeler qu'un des objectifs principaux du CPA est de transformer le Soudan en un État démocratique par le biais de la tenue d'élections démocratiques fiables, à mi-parcours de la mise en œuvre de l'accord de paix. En avril 2009, la Commission électorale nationale du Soudan (NEC), qui a été formée en novembre 2008, a annoncé sa décision de tenir des élections générales en février 2010. Conformément au CPA, les élections à tous les niveaux devaient être tenues avant juillet 2009. En juillet, la NEC a annoncé que les élections se tiendraient à présent en avril 2010 au lieu de février 2010. La décision de retarder ces élections a été justifiée par la nécessité de trouver le temps nécessaire pour préparer un processus électoral aussi complexe, et trouver des solutions à certaines questions essentielles en suspens liées aux élections, telles que la législation relative aux élections, la délimitation des frontières, etc.

14. En mai 2009, la NEC a annoncé la durée du processus électoral. Le processus débutera en septembre 2009 par la déclaration de la liste finale et l'acceptation des nominations et s'achèvera par l'annonce des résultats définitifs en février 2010. La NEC a également, en juin 2009, informé la communauté diplomatique que le processus électoral entier du Soudan coûterait à la NEC un montant de un (1) milliard de dollars des États-Unis. De plus, je voudrais informer le Conseil que le GoNU, par le truchement de la NEC, a invité toutes les institutions internationales concernées et intéressées à se joindre, à toute étape, à l'observation du processus électoral. Une invitation a été également adressée à la Commission de l'Union africaine (CUA) à cet égard. La Commission de l'UA envisage d'honorer cette invitation en vue d'assurer l'équité et la transparence dans ce processus, tout en œuvrant dans le cadre de la loi électorale nationale ratifiée par les parties soudanaises au CPA.

15. L'on se rappellera que le 26 janvier 2009, le Conseil des partis politiques s'est réuni avec 32 partis politiques enregistrés conformément aux règlements adoptés avant la signature du CPA. Le Président du Conseil avait invité les partis traditionnels tels que le parti national Umma, l'Alliance démocratique nationale, le parti communiste et le SPLM, à adapter leurs mandats et structures à la loi de 2007 sur les partis politiques. Il les a également invités à préparer les documents nécessaires pour l'enregistrement de leurs partis respectifs. Le 28 janvier, le Conseil a tenu une réunion avec 86 partis non enregistrés, réunion au cours de laquelle son président a déclaré qu'il sera accordé à tous les partis non enregistrés, une durée de 90 jours, à compter du 5 février 2009, pour s'assurer de la conformité de leurs documents à la loi de 2007 sur les partis politiques.

Formation d'un nouveau parti politique

16. Entre-temps, le 6 juin 2008, un ancien membre dirigeant du SPLM, Dr. Lam Akol, qui a occupé une fois le poste de ministre des Affaires étrangères au sein du GoNU, a annoncé la formation de son nouveau parti politique à Khartoum, appelé Mouvement de libération populaire du Soudan- changement démocratique (SLPM-D.C). À l'issue de cette annonce il a critiqué le leadership actuel du SPLM et l'a accusé de «n'avoir pas mis en œuvre la vision du nouveau Soudan dans le Sud et de n'avoir pas mis entièrement en œuvre le CPA ». En conformité avec le programme de son parti, il a déclaré que son nouveau parti est attaché à la cause de l'Accord et a déjà entamé son processus d'enregistrement au Conseil des partis politiques.

Processus de recensement

17. La réalisation du 5^{ième} recensement de la population du Soudan en 2008 était un élément majeur pour le succès du CPA. Cet accord prévoit que la représentation du Nord et du Sud, au niveau national, doit être basée sur le taux de population. En mai 2009, les résultats du recensement soudanais ont été finalement publiés en indiquant que la population globale du Soudan est de 39.154.490. La population du Nord Soudan serait de 30.894.000, alors que celle du Sud Soudan est estimée à 260.490. Entre-temps, le Conseil soudanais pour le 5^{ième} recensement de la population a indiqué que le processus de recensement a été mené de manière professionnelle dans l'ensemble du territoire soudanais. En conséquence, il avait transmis les résultats à la NEC afin de commencer la délimitation des circonscriptions électorales en vue des élections.

18. J'aimerais informer le Conseil qu'en mai 2009, dans son allocution à la Conférence des rois, chefs et leaders traditionnels du Sud Soudan, le Président Salva Kiir du GoSS a déclaré qu'« en raison des sérieuses objections que nous avons soulevées à propos de la façon dont le recensement de la population a été effectué au Nord Soudan, nous avons indiqué clairement que ces résultats ne devraient pas être pris en compte dans le cadre des mécanismes de partage du pouvoir et des ressources et qu'il convient de maintenir le ratio actuel des populations entre le Nord et le Sud, conformément aux dispositions du CPA». Il a en outre ajouté que « pour que les prochaines élections générales soient fiables, il serait souhaitable de ne pas lier les résultats contestés du recensement de la population aux élections générales et d'utiliser, au besoin, les anciennes circonscriptions électorales géographiques». C'est ainsi qu'en juillet 2009, l'Assemblée législative du Sud Soudan a rejeté les résultats du 5^{ième} recensement de la population.

19. Le NCP a maintenu le point de vue selon lequel ces résultats étaient fiables et devraient par conséquent être utilisés dans le cadre du processus électoral, conformément à la constitution nationale intérimaire du Soudan et au CPA. Des discussions sont en cours pour voir comment sortir au mieux de cette impasse, étant donné, en particulier, le fait que les élections générales au Soudan approchent à grands pas.

Délimitation de la frontière Nord Sud

20. Le Conseil se rappellera que le CPA a donné mandat à la présidence soudanaise de mettre en place un Comité ad-hoc technique pour les frontières afin de délimiter avec précision, la ligne frontalière Nord/Sud du 1/1/1956. La délimitation de cette frontière Nord/Sud n'est pas encore achevée. Le Comité ad-hoc pour les frontières n'a été jusqu'ici qu'en mesure de ne délimiter que le 1/3 de la frontière Nord/Sud, à partir de la frontière est avec l'Ethiopie. Je voudrais, toutefois, informer le Conseil qu'en mai 2009, la présidence soudanaise avait demandé au Comité d'achever ses travaux de délimitation des frontières au plus tard en septembre 2009 et le processus de démarcation d'ici décembre 2009.

Commission du Bilan et de l'évaluation (AEC)

21. La Commission du bilan et de l'évaluation (AEC) continue de tenir des réunions et d'assurer ses fonctions conformément au CPA (L'UA participe en qualité d'observateur au sein de l'AEC). Ses groupes de travail ont effectué des visites dans différentes régions du Soudan. Le 3 juin, la Commission a tenu sa 44^{ième} réunion plénière à Juba et a rendu une visite de courtoisie au premier Vice-président de la République et à Salva Kiir Mayardit, Président du GOSS. Au cours de sa réunion, l'AEC a examiné les événements récemment intervenus dans le cadre du CPA, s'agissant particulièrement des préparatifs des élections et des questions en cours d'étude avant la tenue des élections, en attendant l'adoption d'une législation, la délimitation des frontières, les résultats du recensement ainsi que les progrès réalisés dans le règlement de la question d'Abyei.

22. La 45^{ième} session plénière de l'AEC s'est réunie en juillet 2009 et a également examiné, une nouvelle fois, l'état d'avancement des préparatifs des élections et des questions de la région d'Abyei. Plusieurs membres et observateurs de l'AEC ont exprimé leur souhait de soutenir le processus électoral et invité la CEN à donner davantage de précisions sur l'appui à apporter et à quel moment, notamment par l'octroi d'un budget. Les membres de l'AEC ont une fois encore souligné la nécessité de créer une atmosphère propice à un processus électoral libre et juste. À cet égard, les parties ont été invitées à adopter les lois qui n'avaient pas encore été votées et relatives aux élections, telles que la loi sur la Sécurité et la loi sur la presse, et à mettre au point d'autres questions en suspens qui pourraient affecter de manière négative le processus électoral, telles que la délimitation des frontières et les différends concernant les résultats du recensement de 2008.

23. Entre-temps, le 4 août, lors de sa 46^{ième} réunion, les débats de l'AEC ont essentiellement porté sur les négociations tripartites impliquant le NCP, le SPLM et le Gouvernement américain, par le biais de son envoyé spécial Scott Gration. Ces négociations ont abouti à l'élaboration d'un document intitulé « Points d'accord », qui vise à attirer sans cesse l'attention des partis sur les questions importantes abordées dans le CPA, afin de les exhorter à accélérer le processus de mise en œuvre compte tenu des contraintes de temps. La réunion a également examiné la question de la visite du groupe de travail à Abyei telle que ci-dessous. La mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a également fait brièvement état des informations récentes sur les préparatifs des prochaines élections générales au Soudan, soulignant que des plans étaient en cours pour effectuer l'enregistrement et la formation des électeurs. La réunion a également invité les parties à sortir de l'impasse actuelle du recensement qui est susceptible d'affecter les préparatifs des élections de manière négative ; C'est parce que les donateurs peuvent être peu disposés à fournir l'aide financière au processus électoral tant que l'on ne saura pas comment les élections pourraient se dérouler si les deux parties n'acceptaient pas les résultats du recensement.

b) Partage des ressources

24. Un des principaux protocoles du CPA se rapporte au partage des ressources entre le GoNU et le GoSS aux fins du développement national. En tant que tels, les parties continuent à partager les revenus pétroliers conformément aux dispositions du CPA. Selon l'Unité du pétrole du ministère des Finances et de la planification économique, les parts de revenus de pétrole nettes du GoNU pour les mois de février et de mars étaient de 35,77 millions de dollars EU et de 60,27 millions de dollars EU, respectivement, alors que les parts du GoSS pour la même période étaient de 30,84 millions de dollars EU et de 54,5 millions de dollars EU, respectivement. Entre-temps, les ministres des Finances du GoNU

et du GoSS ont indiqué que vers la fin de mai, tous les arriérés de revenus de 2008 en faveur du GoSS avaient été réglés.

25. A ce stade, je voudrais informer le Conseil que la crise financière internationale en cours a eu un impact négatif sur l'économie de tous les pays et le Soudan ne fait pas l'exception. Cet impact est bien plus évident au Sud Soudan et dans d'autres secteurs touchés par la guerre. La chute des cours du pétrole a réduit davantage la capacité tant du GoNU que du GoSS à fournir des services et autres programmes gouvernementaux aux populations.

c) Développements sécuritaires

26. Depuis mon dernier rapport au Conseil, il y a eu peu mais de significatives violations des arrangements sécuritaires relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA). Cependant, la plupart des violations survenues concernaient essentiellement des affrontements inter et intra tribaux dans le Sud Soudan. Au cours des derniers mois, les affrontements sont survenus dans les régions du Haut Nil, de Jonglei, et de Central Equatoria.

27. Le 24 février, des affrontements ont éclaté entre les membres de l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA) et les Forces armées soudanaises au sein des unités intégrées conjointes à Malakal, État du Haut-Nil. Ces affrontements se sont déclenchés suite au retour en ville, le 23 février, du Général de division Gabriel Tang. Sa présence dans la région a exacerbé les tensions en raison de sa participation aux précédents affrontements de Malakal en novembre 2006. Près de 57 personnes ont perdu leur vie au cours de ces affrontements. C'est la raison pour laquelle, le Comité conjoint de suivi du cessez-le-feu a tenu deux réunions d'urgence les 23 et 26 février à Khartoum et à Malakal, respectivement, et a convenu d'un certain nombre de décisions pour désamorcer la situation. La mise en application desdites décisions ainsi que de celles du Comité de haut niveau GoNU- GoSS présidé par le Vice Président Machar du GoSS, qui a été dépêché à Malakal, ont réussi à stabiliser la situation sécuritaire.

28. En avril 2009, des affrontements inter tribaux sont survenus dans l'État de Jonglei qui ont entraîné la mort de plusieurs personnes. Des informations provenant de l'État de Jonglei ont fait part de nouveaux affrontements survenus entre les tribus Murle et Lou Nuer. Lesdits affrontements ont également contraint de nombreuses personnes à s'enfuir de leurs foyers. Par ailleurs, le 2 août 2009, il a été signalé qu'un plus grand nombre de personnes avaient perdu leur vie au cours d'affrontements entre les tribus Nuer Lou et Murle.

29. En mai 2009, un grand nombre de civils auraient fui les combats interethniques dans le Comté de Nasir, État du Haut-Nil. Les combats dans le village de Torkech, à Jikmir Payam, ont impliqué les communautés Lou-Nuer et Jikany-Nuer. Selon le Bureau des Nations Unies au Sud-Soudan, 66 personnes auraient périés, notamment certaines d'entre elles par la noyade en essayant de traverser un fleuve.

30. En juin 2009, une quarantaine de personnes auraient périés lors d'une attaque armée menée par des membres de la tribu de Jikany contre un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM a fait savoir que l'attaque a eu lieu sur le fleuve Sobat sur la route de Nasir à Akobo. 27 bateaux au total ont été attaqués.

31. Je tiens également à faire rapport au Conseil que, dans son allocution à la Conférence des leaders et chefs traditionnels, des rois du Sud Soudan, tenue à Bentiu,

l'État d'Unity, du 18 au 22 mai 2009, le Premier Vice Président du Soudan et Président du GOSS, Salva Kiir Mayardit a reconnu que le Sud-Soudan a toujours été, dans le passé, en proie à des affrontements intra et inter tribaux, mais ils n'ont jamais été aussi meurtriers. Il a informé la Conférence que, dans le cadre du leadership du Sud Soudan, la responsabilité première de la sécurité de la population leur incombe. De ce fait, il a remis entre leurs mains cette responsabilité et a promis que le GoSS les doterait des instruments nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité.

32. Le CPA a prévu que la formation des Unités intégrées conjointes serait achevée, au plus tard, 21 mois après la signature du CPA. Les unités intégrées conjointes doivent constituer le noyau des futures Forces armées nationales du Soudan, dans le cas où les résultats du référendum confirment l'unité du pays. Bien que les Unités intégrées conjointes aient été formées, leur entraînement et déploiement n'ont pas encore été achevés. Il semble que certaines des difficultés d'ordre sécuritaire survenues à Abyei, en 2008, ainsi qu'à Malakal, en février 2009, proviendraient des Unités intégrées conjointes. Situation qui a projeté le noyau qui devrait constituer la future armée soudanaise sous un mauvais jour.

33. Par ailleurs, la situation sécuritaire au Sud-Soudan s'est aggravée à cause de la persistance des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC) et au Soudan. La LRA poursuit ses attaques contre les populations vivant dans les régions telles le Western Equatoria State au Sud Soudan. Elle a également enlevé des femmes et des enfants. En outre, la conséquence de la situation d'insécurité causée par la LRA en Ouganda et en RDC a été la fuite des populations qui se sont réfugiées au Sud du Soudan. Malheureusement, le nombre croissant de réfugiés continue à être un fardeau très lourd sur les ressources limitées mises à la disposition du GoSS.

34. En juillet 2009, le médiateur en chef des pourparlers de paix d'Ouganda et le Vice Président du Goss, le Lieutenant Général Rick Machar Teny-Dhurgon a soumis un document intitulé «Regroupement pour la paix» exhortant toutes les parties prenantes à la reprise du processus de paix avec la LRA. Il a reconnu que l'impasse actuelle et le nombre croissant des réfugiés au Sud du Soudan continuent d'être une source de souffrance et de difficulté. Par ailleurs, les récents appels lancés par les parties prenantes pour explorer les diverses options en faveur d'un nouvel engagement pacifique requiert la reprise du processus de paix.

35. La 100^{ème} réunion de la Commission conjointe du suivi du cessez-le-feu s'est tenu le 14 juillet 2009 à Juba. Les représentants de la Commission politique de cessez-le-feu ont également participé à la célébration du centième anniversaire. Le SPLA a accepté les chiffres donnés par les SAF concernant les soldats démobilisés volontaires, ceux qui ont été transférés aux Unités intégrées conjointes ainsi que d'autres portés disparus. De son côté, les SAF ont accepté tous les soldats du SPLA sans armes confirmés, ceux intégrés dans la police nationale et ceux en cours d'intégration dans le processus du DDR. Ainsi, les parties ont réussi à accomplir des progrès au niveau du redéploiement nord/ sud, des forces, ce qui a permis d'obtenir des nouveaux chiffres de redéploiement de 26,84% pour la SPLA et de 100% pour les SAF. Dans l'intervalle, la 101^{ème} réunion de la Commission conjointe du suivi du cessez-le-feu s'est tenue, le 27 juillet 2009 à Khartoum. Cette réunion a convenu, tant qu'ils ne seront pas amendés par la Présidence, de maintenir les arrangements sécuritaires dans la région d'Abyei en leur état. D'autres questions sécuritaires pendantes relatives à la présence de forces qui ne

font pas partie des unités intégrées conjointes dans la région d'Abyei ont été soumises à l'examen de la Commission mixte du suivi de la région.

36. Dans l'intervalle, je souhaite informer le Conseil qu'en juin 2009, le Commandant en chef du SPLA, le Lieutenant-Général Salva Kiir Mayardit a nommé le Lieutenant-Général James Horthy en qualité du nouveau chef d'état major du SPLA en même temps qu'il remerciait un certain nombre de ses anciens adjoints. Au cours de la cérémonie de son installation, Salva Kiir a informé le nouveau chef d'état major nommé qu'en dépit de nombreuses réalisations, il reste encore plusieurs étapes que le SPLA devra franchir. Il a souligné que les principaux domaines de préoccupation au sein du SPLA comprennent l'absence de discipline, les désertions et les retards dans le paiement des salaires. Ce mouvement opéré au sein du SPLA a été le premier du genre depuis la signature du CPA en janvier 2005. Le Commandant adjoint en chef du SPLA, le Lieutenant-Général Paulino Matip Nhial a également été promu au grade de Général.

II. Les Trois Régions

a) Abyei

37. Le 22 juillet 2009, une étape importante a été franchie dans la mise en œuvre du CPA lorsque la Cour permanente d'arbitrage, à La Haye, a rendu son jugement définitif et contraignant sur les nouvelles frontières de la région d'Abyei. La décision a été un bon compromis qui a été accepté aussi bien par le NCP que par le SPLM. Les deux parties se sont engagées à respecter la décision et à élaborer, dès que possible, un plan approprié pour la démarcation de la frontière. Le Conseil se souviendra que les parties soudanaises ont contesté le rapport de la Commission de la frontière d'Abyei (ABC) présenté en 2005. Par la suite, les parties ont convenu, en juin 2008, de "La Feuille de route pour le retour des personnes déplacées et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei" en vue de résoudre leurs différends. Dans le cadre de la Feuille de route d'Abyei, les parties avaient soumis la question à la Cour permanente d'arbitrage (CPA), à La Haye.

38. Le 23 juillet 2009, à la suite de la décision de la Cour permanente d'Arbitrage, j'ai publié une communique saluant le Gouvernement du Soudan et le SPLM pour avoir accepté de respecter et d'appliquer la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur Abyei. Par ailleurs, je félicite la Cour permanent d'Arbitrage pour sa décision rendue le 22 juillet 2009, après que les parties aient convenu de lui soumettre la question. J'ai souligné que la décision et la réaction positive des parties concernées constituent une avancée très importante dans efforts visant à garantir la mise en œuvre réussie du CPA. En acceptant la décision, les parties ont fait montre de leur engagement à s'acquitter de leurs obligations en vertu du CPA et à promouvoir une paix durable et la stabilité dans leur pays. Le règlement pacifique d'Abyei est de bons augures pour le règlement des questions en suspens dans le CPA. Par ailleurs, je réitère l'engagement de l'UA à continuer à collaborer avec les parties en vue de la mise en œuvre du CPA. Ce développement positif témoigne clairement qu'avec la volonté et la détermination politiques requises, les parties prenantes soudanaises peuvent résoudre pacifiquement leurs différends, notamment ceux liés à la crise au Darfour.

39. Je tiens à informer le Conseil qu'en août 2009, le Groupe de travail de l'AEC sur les trois régions s'est rendu dans la région d'Abyei. Ce groupe, qui comprenait un représentant de l'UA, a reçu des informations à jour sur la situation sur le terrain suite à la décision de la Cour permanente d'Arbitrage. L'équipe de l'AEC a rencontré

l'administrateur en chef d'Abyei ainsi que son adjoint, l'Assemblée législative de la région d'Abyei et les chefs des neuf chefferies Ngok. En bref, les groupes que l'AEC a rencontrés ont exprimé cinq principales préoccupations. Il s'agit, entre autres, de l'absence de moyens financiers pour mettre en œuvre les projets de développement, l'absence de sécurité, d'un environnement propice pour le retour des personnes déplacées internes, la nécessité urgente de procéder à la démarcation des lignes frontières d'Abyei et de vulgariser la décision de la Cour permanente d'Arbitrage, pour éviter toute interprétation abusive de la décision qui pourraient provoquer des tensions entre les différentes tribus d'Abyei. Il était prévu au départ que l'équipe rendrait visite aux chefs Messiryia à Muglad, mais en raison de circonstances indépendantes de sa volonté cela n'a pas pu être possible. Néanmoins, au moment où nous rédigeons ce rapport, l'AEC envisage une autre mission, afin d'obtenir un avis équilibré de la situation sur le terrain.

b) le Nil Bleu

40. Le 13 novembre 2008, Malik Aggar Gouverneur de l'Etat du Nil Bleu qui a été nommé en 2007, a publié un décret nommant le nouveau gouvernement de l'Etat. Le gouvernement de l'Etat du Nil Bleu a continué d'entretenir de relations de travail exceptionnelles avec le NCP et le SPLM. Ainsi donc, le niveau de l'insécurité dans cet Etat est assez faible. Toutefois, il reste confronté à un certain nombre de problèmes de développement qui doivent être résolus assez rapidement. Ces problèmes ont, en outre, été aggravés par la décision prise d'expulser certaines organisations non gouvernementales qui s'occupent de programmes de relance et de développement absolument vitales pour l'Etat. Lors de sa visite dans l'Etat du Nil Bleu en avril 2009, la Commission du bilan et de l'évaluation a indiqué que l'Etat dispose du potentiel requis pour devenir un modèle en ce qui concerne le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA).

c) Kordofan méridional

41. En mai 2009, le Président soudanais a nommé Gouverneur de l'Etat du Kordofan méridional, M. Ahmed Haroun, ancien Ministre d'Etat chargé des affaires humanitaires au sein du Gouvernement d'union nationale, et le SPLM a nommé M. Abdel Aziz Heilu gouverneur adjoint. Les gouverneurs nouvellement nommés collaborent en vue du lancement des initiatives de réconciliation et de tolérance au sein de l'Etat. La synergie entre les deux dirigeants a été saluée, étant donné qu'elle se fait au profit des populations du Kordofan méridional. Depuis que le Gouverneur et son adjoint ont pris fonction, leur administration a facilité la visite du Président Bashir, du Vice-président Kiir, et elle a accueilli une réunion du cabinet du Gouvernement d'union nationale au Kordofan méridional. Au cours de sa visite en juillet 2009, le Premier Vice-président a tenu un certain nombre de réunions publiques à Kadugli, Mejlad et Kauda où il a informé le public que le SPLM œuvre pour réaliser l'unité du Soudan.

IV. Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflit

Il convient de rappeler qu'à Maputo, Mozambique en 2003, l'UA a mis en place un Comité ministériel pour la reconstruction et le développement post-conflit au Soudan, en vue d'aider le Soudan dans ses efforts de reconstruction et de développement post-conflit prévus après les années de conflits généralisés. Dans les efforts qu'il déploie dans le cadre de son mandat, le PCRCD a, au niveau des hauts fonctionnaires, entrepris du 24 au 31 mai 2009, une mission d'évaluation au Soudan. Cette mission avait pour objectif d'évaluer les activités du Comité ministériel depuis sa formation et également de recommander le meilleur moyen pour les Etats membres de l'UA d'aider le Soudan

dans les efforts qu'il entreprend pour la reconstruction et le développement post-conflit dans le contexte de la mise en œuvre du CPA.

43. La mission a rencontré les hauts fonctionnaires du Gouvernement d'union nationale à Khartoum et du Gouvernement du Sud Soudan à Juba. La mission a également pu entreprendre des visites riches d'enseignements dans un certain nombre de villes du Sud Soudan. A la suite de cette visite réussie, la mission a produit un rapport qui a été soumis à la Présidente du Comité, la Ministre Sud-africaine des affaires étrangères.

V. Problèmes rencontrés dans le processus de mise en œuvre du CPA

44. Je souhaiterais également informer le Conseil que certains problèmes continuent de se poser dans le cadre du processus de mise en œuvre du CPA et que les parties travaillent d'arrache-pied pour les surmonter. En effet, la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Hassan Al Bashir par la Cour pénale internationale est en mesure de saper les efforts déployés par les parties pour assurer le succès de la mise en œuvre du CPA.

45. En outre, il faudrait que les parties accélèrent le processus de règlement de leurs différends en ce qui concerne l'utilisation des résultats du recensement, notamment parce que ces résultats servent actuellement comme base pour le travail effectué par la Commission nationale électorale en vue des préparatifs des élections d'avril 2010. Par ailleurs, les parties devraient voter toutes les lois requises pour la facilitation des élections générales libres et équitables qui se dérouleront dans moins de neuf mois.

46. De même, le Conseil n'est pas sans savoir que le Référendum de 2011 qui décidera de l'avenir du pays se tiendra dans seulement 18 mois. A cet égard, il faudrait, de toute urgence, que les parties veillent à ce que la législation sur le référendum soit votée dans les meilleurs délais, pour ouvrir la voie au référendum qu'ils ont pris l'engagement d'organiser en février 2011.

47. Le processus du tracé de la frontière entre le Nord et le Sud n'est pas achevé. Il faudrait également, par prévoyance, que les parties s'assurent que le Comité ad hoc chargé du tracé de la frontière achevé ses travaux dès que possible, avant les élections et le référendum.

48. Il est également important que le Gouvernement d'union nationale et le Gouvernement du Sud Soudan, mais en particulier ce dernier, veillent à ce que la sécurité des populations du Sud soit garantie, la violence inter et intra-tribale en cours n'étant pas de bonne augure pour les communautés qui aspirent à la paix au Sud.

VI. Observations et recommandations

49. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que le processus de mise en œuvre du CPA a atteint l'un de ses moments décisifs. Entre temps, un certain nombre de sujets critiques devront être finalisés pour faciliter des élections libres et équitables. Le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global ne sera couronné de succès que si les engagements pris au Kenya, et récemment à Washington D.C, sont finalement mis en application.

50. Le Conseil n'est pas sans savoir que les événements récemment intervenus sur le continent, ainsi qu'à l'étranger, ont mis en exergue le fait que l'organisation d'élections sans un espace politique approprié pour tous les partis politiques peut avoir de graves

conséquences non intentionnelles. A cet égard, et vu que les préparatifs pour les élections sont en cours, je voudrais inviter le Gouvernement d'union nationale et le Gouvernement du Sud Soudan à veiller à ce que tous les partis politiques qui prendront part aux prochaines élections générales disposent d'un espace politique approprié. Je voudrais également, dans cet ordre d'idée, inviter la CEN à prendre ses responsabilités le plus vite possible. Je voudrais également demander aux partis politiques soudanais de respecter la loi de 2007 sur les partis politiques au Soudan ainsi que la Constitution nationale intérimaire de 2005, dans le cadre de leurs préparatifs en vue des élections et pendant la période des élections.

51. Je voudrais informer le Conseil que la Commission de l'UA est en train de mettre sur pied et s'apprête à envoyer, dans les meilleurs délais, une mission d'évaluation préélectorale pour rencontrer les fonctionnaires soudanais, ainsi que les autres parties prenantes, afin de déterminer l'état des préparatifs du cadre électoral soudanais, et d'établir le niveau des contributions que l'UA pourrait apporter à l'ensemble du processus électoral. Cet exercice renforcera, en outre, la contribution de l'UA à la transparence et à la confiance dans les prochaines élections générales de 2010. Une telle entreprise sera la preuve que l'UA continue de soutenir la transformation démocratique au Soudan.

52. En effet, il ne suffira pas d'organiser des élections crédibles pour assurer le succès de la transformation du Soudan. Il faudrait que, de toute urgence, des progrès importants soient réalisés dans d'autres domaines comme le processus des DDR et des autres mesures de renforcement de la confiance dignes de foi en vue de stimuler les nouvelles relations entre le Nord et le Sud.

53. Il faudrait initier le processus de réconciliation et de prise en charge nationale au Soudan. A cet égard, aucun effort ne devrait être épargné pour aider les populations soudanaises à instaurer un processus à l'échelon national à cette fin, tel qu'envisagé dans le CPA.

54. Il serait également absolument nécessaire que la Communauté internationale renforce son appui au processus de mise en œuvre, comme ce fut le cas pendant la période ayant conduit à la signature de l'Accord de paix global. En ce qui la concerne, l'UA continuera d'apporter le soutien nécessaire au succès de la mise en œuvre de l'Accord. A cet égard, je tiens à féliciter la République d'Afrique du Sud, ainsi que les autres membres du Comité de reconstruction post-conflit pour leur engagement et les efforts soutenus qu'ils déploient pour venir en aide au Soudan et à ses populations.

55. La Commission, qui encourage une approche globale en vue de la recherche de solutions aux différents problèmes et défis auxquels le Soudan est confronté, est consciente du fait que les résultats des élections générales de 2010 et du référendum de 2011 seront affectés de façon significative par les efforts actuellement déployés, qui visent à trouver des solutions aux relations entre le Nord et le Sud ainsi qu'au conflit au Darfour. Ces résultats pourraient avoir un impact direct sur les perspectives d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan et ailleurs. Il importe donc que l'UA continue de participer activement à tous les efforts entrepris au niveau international qui ont trait au Soudan, et joue un rôle moteur dans la promotion des activités visant à créer des conditions favorables à l'instauration de la paix et à la réconciliation.

2009

Report of the Chairperson of the Commission on the Implementation of the Comprehensive Peace Agreement (CPA)

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2349>

Downloaded from African Union Common Repository